

CONTREPOINT

Emprunts toxiques: nouveau coup de bluff?

En mettant sur la table 1,5 milliard d'euros sur quinze ans pour aider les collectivités à sortir de leurs emprunts à risques, l'Etat règle-t-il une bonne fois pour toutes le problème ?

Les collectivités intoxiquées par leurs emprunts aux formules exotiques sont-elles capricieuses ? Après avoir réclamé à cor et à cri un fonds de soutien de l'Etat pour les aider à se sortir de ce piège, elles feraienr aujourd'hui la fine bouche. Car, en inscrivant 1,5 milliard d'euros sur quinze ans dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2014, l'Etat fait un vrai geste envers les collectivités et montre qu'il comprend le problème. Mais la question est-elle pour autant réglée comme le souhaiterait Bercy ?

Jeu de dupes

Pour l'Apcet (*) comme pour de nombreux experts, il est une chose d'inscrire une clause dans une loi de finances et une autre de la mettre en application. Le dernier exemple en date le prouve avec le premier fonds de soutien de 50 millions d'euros inscrit dans la loi de finances rectificative pour 2012 et jamais activé. «Le vote d'un fonds ne présume pas de son utilisation», ironise Christophe Greffet, maire de Saint-Genis-sur-Menthon (410 hab., Ain). En fait, il suffit de prévoir des cri-

3,5 Md€

Tel est le montant d'emprunts à risques que le fonds de soutien de 1,5 milliard d'euros pourrait permettre de désensibiliser.



tères abscons pour décourager tout candidat. Si la stratégie a fonctionné pour le premier fonds, qu'en sera-t-il du second dont le montant s'avère d'ores et déjà inadapté aux enjeux et dont l'application est improbable ? C'est bien ce qui agace l'Apcet qui crie «au jeu de dupes» et au «chantage», reprochant à l'Etat de chercher surtout à préserver ses intérêts en tant qu'actionnaire majoritaire de la Société de financement local (Sfil) et minoritaire de Dexia.

En résumé, le contrat consiste à pousser les collectivités à transiger à condition

qu'elles renoncent à tout contentieux, en échange de quoi l'Etat financerait au mieux un peu moins de la moitié de la soultte. Sans oublier qu'en contrepartie du fonds, une loi rétroactive doit valider l'absence de TEG sur tous les contrats de prêt. Au final, où se trouve l'intérêt réel des collectivités ? Elles doivent renoncer à assigner les banques sans savoir si elles pourront bénéficier de l'enveloppe. Vu sous cet angle, on comprend un peu mieux leur réserve.

Fabienne Proux

(*) Acteurs publics contre les emprunts toxiques.

À SAVOIR

Touche pas à ma CAF !

«La montée en puissance du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) réduit notre capacité d'autofinancement (CAF) et c'est intolérable», estime la présidente d'une interco contributrice de la Beauce. La fronde contre le FPIC s'annonce violente cet automne, mais comment expliquer qu'un fonds de correction des inégalités ne peut exister sans rien remettre en cause ?

À NOTER

FCL - Gérer la cité réunit les décideurs locaux

Experts et grands témoins se succéderont le 14 novembre à Paris lors du rendez-vous annuel des décideurs locaux. Un point sur les financements et les projets de lois de finances sera effectué. Également au programme : les enjeux du deuxième volet du Programme national pour la rénovation urbaine et les lois de décentralisation.

Site internet : www.fcl.fr

RETROUVEZ CETTE SEMAINE...

L'agence en dix questions
Consultez, sur le fil d'actualité du club, la réponse aux dix questions à se poser avant de rejoindre l'Agence France locale, inaugurée le 22 octobre à l'Association des maires de France. Gouvernance, apport en fonds propres, adhésion... notre journaliste Fabienne Proux fait le tour de la question. Incontournable.
www.lagazette.fr/rubriques/club-finances

